

MAIRIE DE PÉROUGES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2019

Présents : Paul VERNAY, Marc OBRINGER, Sylvie BORDERY, Odile RAPAUD
Christian MILLET, Bernard CHARDON, Maryvonne BOUCHARD, et
Marie-Pierre CHESSEL

Excusés : Yves PAQUIER (pouvoir à C. MILLET), Nathalie LAMBERT,
Catherine LEIGNIER, Magalie SAVART, Chantal CLEMENT,
Annabelle BIANCHI, et Christelle MORTEL (pouvoir à S. BORDERY)

Madame Marie-Pierre CHESSEL est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 15

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2019 par 10 voix pour.

=====

1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :

Vente d'une parcelle A 415 de 456 m², située route de Lyon
Vente d'une parcelle ZC 267 de 951 m² située à Rapan

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur ces 2 dossiers.

2 URBANISME : procédures de révision allégée et de modification. Délibérations. Analyse.

Le travail sur les aménagements du PLU se poursuit. La rencontre avec les personnes associées (Etat, Scot, ...) a eu lieu en février. Ces structures ont fait des propositions pour modifier ou compléter les orientations et délibérations précédentes.

- **Modification du PLU.** Cette procédure concerne 8 points (règlement des zones A et N, emplacements réservés, zone UBC, orientations d'aménagement et de programmation à Rapan, paysage, stationnement, servitudes). Le conseil municipal, à l'unanimité, annule la délibération précédente et valide l'arrêté correspondant.
- **Révision allégée.**
 - Le PLU actuel permettant des aménagements sur ces 2 secteurs, le conseil municipal vote à l'unanimité la suppression des 2 précédentes délibérations concernant les terrains de Catimel et du Colombier.
 - Suite aux propositions de l'Etat, de nouvelles délibérations sont nécessaires, qui remplacent les 2 précédentes, pour les secteurs de Zafira et autour de la ferme et de l'office de tourisme. Votées à l'unanimité, ces 2 délibérations autorisent des droits à construire contrôlés sur ces 2 secteurs.

Il est ensuite nécessaire de définir la densité de logements sur les terrains de Rapan, en analysant les offres actuelles, les besoins des différentes catégories de population, les lois et orientations en vigueur, la mixité sociale, la prise en compte des paysages,

Le premier point concerne la parcelle principale de la propriété Emmaüs, n'incluant pas le tènement de la ferme ; car il est proposé la conservation de ce bâtiment.

Différentes propositions sont mises au vote : 22 logements (0 voix), 18 logements (1 voix), 14 logements (7 voix), et 2 abstentions.

Concernant le terrain situé plus au nord des Consorts Bernin, le conseil municipal avec 10 voix pour, valide la proposition sur une base de 7 logements.

3 Création d'une structure touristique de gestion concertée (GIP)

Le comité de pilotage pour le développement durable du tourisme à Pérouges se réunit depuis quelques années et élabore les projets de mise en valeur de la Cité. Il est proposé de s'orienter vers la création d'une structure de gestion concertée.

Celle-ci réunirait la mairie, le Département, la CCPA, les associations Pérouges Patrimoine Animations et Comité du Vieux Pérouges, l'Office de Tourisme, Ain Tourisme, la Région, ...

Les propositions faites par Emmanuel VISENTIN, directeur Ain Tourisme, et Véronique BAUDE, vice-présidente du Département sont analysées.

La question du rôle décisionnel de chacun des partenaires est posée.

Les élus souhaitent conserver la nécessité d'une validation par le conseil municipal pour les nouveaux projets.

Le choix de la structure d'un GIP (Groupement d'Intérêt Public) est privilégié.

Le conseil municipal avec 10 voix pour, se prononce pour la continuation de l'étude de la création de ce GIP.

4 Convention d'utilisation de la ferme

Un projet de convention avec l'association FICA est présenté pour la gestion et l'animation de la ferme de Pérouges. Elle définit la durée d'une année, les événements qui se poursuivront, l'esprit du projet, l'organisation matérielle (assurance, entretien), la possibilité pour la mairie d'utiliser des salles dans le respect du projet.

La question de la maîtrise des salles par la mairie est soulevée.

Un vote donne 4 voix pour la proposition présentée incluant la possibilité d'utilisation de l'équipement, 4 voix pour que la mairie se réserve des salles et 2 abstentions.

Le maire ayant une voix prépondérante, la proposition de convention présentée est validée.

Il est précisé qu'une concertation aura lieu avec l'association FICA pour étudier les propositions d'occupations qui pourraient être faites à la mairie.

5 Locaux Communaux : Location

Une analyse des propositions est en cours.

6 Compte-rendu des Commissions

RAS

7 Questions Diverses

RAS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 21 mai 2019 à 20 h.